

## Foire aux questions – Enregistrement

### Dialogue

#### Table des matières

Question : Qu'est-ce qu'est Dialogue? Qu'advendra-t-il d'eTéléfilm? .....	1
Question : Comment créer mon compte sur Dialogue? .....	1
Question : Comment soumettre une demande dans Dialogue?.....	2
Question : J'ai migré mon compte eTéléfilm sur Dialogue mais je ne vois pas toutes mes compagnies ou applications dans Dialogue. Que s'est-il passé? .....	2
Question : Quand dois-je faire vérifier mon identité et valider mon Organisation par Téléfilm? ..	3
Question : Comment désigner un administrateur pour ma compagnie? .....	3

#### Question : Qu'est-ce qu'est Dialogue? Qu'advendra-t-il d'eTéléfilm?

**Réponse :** Dialogue est la nouvelle plateforme de Téléfilm. Avec ce guichet unique et sans papier, vous trouverez le processus de dépôt d'une demande plus rapide et intuitif. Éventuellement, tous les programmes seront disponibles dans Dialogue et tous les comptes individuels (Membres) et les comptes de compagnie (Organisations) seront créés ou migrés vers Dialogue. Lorsque ce sera fait, tous les membres pourront gérer leur profil, leurs Organisations et leurs applications directement, en tout temps. Les réponses dans cette FAQ devraient vous aider à gérer vos demandes durant cette période de transition.

#### Question : Comment créer mon compte sur Dialogue?

**Réponse :** Durant la période de transition (jusqu'à ce que tout soit intégré à Dialogue), il y a trois scénarios possibles en matière de création de compte dans Dialogue:

1. **Vous avez déjà un compte dans eTéléfilm :** vous devez migrer votre compte eTéléfilm vers Dialogue. Pour ce faire, connectez-vous à eTéléfilm et accédez à vos demandes de financement. Sélectionnez un programme ouvert. Cela fera apparaître un message vous demandant de migrer votre compte sur Dialogue. Une fois que vous aurez consenti, vos données ainsi que celles relatives à votre

compagnie-mère sur eTéléfilm seront migrées sur Dialogue. Ces données incluent l'adresse, le nom, les numéros d'identification dans nos autres systèmes et la langue de correspondance. Vous devriez donc vous assurer que les informations se trouvant sur votre compte eTéléfilm sont à jour et faire les changements nécessaires avant de faire la migration.

2. **Vous n'avez pas de compte sur eTéléfilm mais un compte de compagnie a déjà été créé sur eTéléfilm :** l'administrateur du compte eTéléfilm de votre compagnie devra vous créer un profil de Membre dans eTéléfilm. Ce processus requiert cinq (5) à sept (7) jours ouvrables. Lorsque votre compte sera créé, vous pourrez le migrer sur Dialogue tel que décrit plus haut dans le premier scénario.
3. **Vous êtes un nouveau Membre et votre compagnie n'existe pas sur eTéléfilm :** rendez-vous sur la page « Se connecter » du site web de Téléfilm et cliquez sur le bouton « Créer un compte » sous l'option « Vous êtes un nouveau client ». Ceci vous redirigera vers une seconde page où vous retrouverez une liste des programmes et la plateforme correspondante sur laquelle vous devrez faire votre demande. Si le programme désiré est sur Dialogue, vous serez invité à créer un compte Dialogue; si le programme est toujours dans eTéléfilm, vous devrez créer un compte eTéléfilm.

## Question : Comment soumettre une demande dans Dialogue?

Réponse : Jusqu'à ce que tous les programmes et les comptes soient créés ou migrés dans Dialogue, deux scénarios sont possibles, tout dépendant du type de compte que vous détenez actuellement dans Dialogue.

1. **Vous avez migré votre compte eTéléfilm sur Dialogue :** vous serez en mesure de soumettre une demande immédiatement. Dirigez-vous simplement vers l'onglet « Actions » de Dialogue et cliquez sur « Soumettre une demande ».
2. **Vous êtes un nouveau membre sur Dialogue et n'avez jamais eu de compte eTéléfilm :** vous devez créer une Organisation pour être en mesure de soumettre une demande. Lorsque ce sera fait, redirigez-vous vers l'onglet Actions et cliquez sur « Soumettre une demande ».

## Question : J'ai migré mon compte eTéléfilm sur Dialogue mais je ne vois pas toutes mes compagnies ou applications dans Dialogue. Que s'est-il passé?

Réponse : La migration inclut les données de votre compte individuel et de votre compagnie-mère (Organisation) présentes dans eTéléfilm. Les compagnies liées ou

coquilles ne sont pas migrées. Les demandes et projets créés dans eTéléfilm ne pas migrés non plus, leur consultation et gestion sera donc faite uniquement dans eTéléfilm, en utilisant vos informations de connexion pour eTéléfilm.

Si vous êtes associé à différentes organisations qui ne sont pas liées entre elles ou que vous désirez que les compagnies-coquilles accessibles depuis eTéléfilm soient migrées sur Dialogue, veuillez contacter [services@telefilm.ca](mailto:services@telefilm.ca). Vous devrez fournir une liste des compagnies à migrer dans Dialogue.

Vous pouvez également faire une demande au nom de la compagnie-mère dans un premier temps et, si votre demande de financement est acceptée, vous aurez à spécifier la compagnie-coquille au moment de la rédaction de l'entente.

## Question : Quand dois-je faire vérifier mon identité et valider mon Organisation par Téléfilm?

**Réponse :** Une Organisation peut comprendre plusieurs Membres mais la vérification d'identité est requise seulement pour le Membre qui sera désigné en tant qu'administrateur de l'Organisation. Toutefois, l'identité du Membre désigné n'aura pas à être vérifiée aussi longtemps que l'Organisation n'aura pas reçu de réponse positive pour une application soumise. La validation de l'Organisation pourra être demandée une fois que la vérification d'identité aura été complétée avec succès par l'administrateur qui sera désigné.

**Remarque :** durant la période de transition de Dialogue, le système vous permettra de demander une vérification d'identité sans que votre Organisation n'ait reçu une décision positive concernant une demande. Veuillez noter que, sans une décision positive relative à une demande, Téléfilm devra refuser la vérification d'identité.

## Question : Comment désigner un administrateur pour ma compagnie?

**Réponse:** Tel que confirmé par le certificat d'autorisation, l'administrateur est le membre autorisé à agir en tant que principal responsable de la gestion, l'accès et l'utilisation de Dialogue au nom de l'Organisation.

Vous n'aurez pas besoin de désigner un administrateur pour soumettre une demande. Cependant, une fois la lettre de confirmation de décision positive reçue, un administrateur de l'Organisation devra être désigné afin de pouvoir procéder à l'entente et aux paiements.



Le membre qui sera désigné en tant qu'administrateur de l'Organisation devra avoir fait vérifier son identité au préalable. La demande de vérification d'identité peut être faite par le membre à partir de son profil de Membre.

La vérification d'identité implique les services d'une tierce partie de type vérification d'antécédents. Dès que la demande de vérification sera traitée, vous recevrez un courriel vous guidant à travers le processus. Une fois la vérification d'identité complétée avec succès, vous serez en mesure de demander le rôle d'administrateur sous l'onglet Enregistrements dans les actions associées de votre Organisation.